LICENCE PROFESSIONNELLE

Gestion des Organisations Agricoles et Agroalimentaires

Parcours Management des Entreprises d'Horticulture et du Paysage

Formation continue

> La formation vise l'obtention de la licence pro Manager des entreprises d'horticulture et du paysage

> Forme en 1 an à des emplois de cadres

Métiers visés

Chef(-fe) d'entreprise, chef(-fe) d'équipe, conducteur(-trice) de travaux, chef(-fe) de culture, chef(-fe) de projet en paysage ou en horticulture

Contenu de la formation

- **Connaissance de la filière horticole ou aménagements paysagers ou compléments de biologie végétale**
- **Commerce**
- **Connaissance des entreprises et droit des sociétés**
- **Gestion et décision**
- **Gestion financière**
- **Communication anglais technique et commercial**
- **Options : gestion de la production assitée par ordinateur ou introduction à la labellisation pour les entreprises horticoles ou paysagères**

Moyens et modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques

2 établissements participent aux enseignements : Université d'Angers, Faculté des Sciences, Lycée et le CFPPA Le Fresne

Modalités pédagogiques

- Alternance cours magistraux et périodes en entreprise
- Intervenants professionnels
- Etude d'une entreprise horticole ou de paysage
- Participation à des salons professionnels
- Stages en entreprise ou apprentissage

La réussite se cultive ici.

Version du 26/12/2024

Dates :
Du 03/09/24 au 28/09/25

Durée :
1789 h dont 550 h en centre et 1239 h en entreprise

Bilan intermédiaire :
mi-janvier

Bilan final :
fin août

Financement :
La formation est financée par la région des Pays de la Loire (voir conditions auprès du CFPPA).

Autres possiblités de financement : CPF, CPF de transition professionnelle, contrat de professionalisation

Formation initiale portée par l'Université d'Angers

Pour en savoir plus :

LeFresne
Centre de Formation Professionnelle
Angers

Membre de :
Génération GRAND'R
Les métiers du vivant, l'esprit GRAND ouvert

Modalités pratiques et inscription

- **S'inscrire auprès du centre** : remplir un dossier d'inscription auprès du CFPPA
- **S'inscrire auprès de l'Université d'Angers** via e-candidature
- Participer à un **entretien avec un jury** composé d'enseignants et de professionnels
- Valider son **projet professionnel**

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués par contrôle terminal pour chaque unité d'enseignement. Les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'un mémoire et d'une soutenance qui comptent pour 50 % de la note finale. Une unité d'enseignement peut être validée indépendamment des autres.

Coordinatrice : Jenny MAISON - T. +33 (0)2 41 68 60 03
jenny.maison@educagri.fr
Assistante formation : Sonia VIVIER - T. +33 (0)2 41 68 60 03
sonia.vivier@educagri.fr

Public concerné - Pré-requis

- Avoir une qualification de niveau 5
- La formation est ouverte aux étudiants ayant acquis : une L2 Sciences et Technologies mention Sciences de la Vie, un DUT Génie Biologique, un BTSA Production Horticole, Aménagements Paysagers, Productions Végétales ou Technico-commerciaux
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport…)

Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi, majeur, salarié en reconversion, agent de la fonction publique, apprenti ou étudiant
- Satisfaire à l'entretien avec le jury

→ lefresne-angers-segre.fr

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référent France Travail : Aurélie SINGEVIN

Code RNCP : 29762 - Certificateur : Université d'Angers
Date d'échéance certification : 01-01-2025

université angers

CFPPA Angers Le Fresne
BP 43627
49036 Angers cedex 1
T. +33 (0)2 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr